

Séance du 24 mars 2021 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.

OBJET

Sont présent(e)s :

AMENAGEMENT DE
L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Projet de modernisation
du parc éolien de la
Clef des Champs.

--

Rapporteur :
Mme la Présidente

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZELICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Jean-Claude DUSANTER, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Najla BEHRI, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

M. Hervé LEGRAIN suppléant de M. Hugues DEMAREST, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Luc COLLIER représenté(e) par M. Jean-Marc WEBER, M. Damien SEBBE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Paul PREVOST représenté(e) par M. Michel BONO.

Absent(e)(s) :

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Le parc éolien dit « de Saint-Simon », situé sur le site de la Clef des Champs, est composé de 4 éoliennes, dont 3 sont installées sur la commune d'Artemps et 1 sur la commune de Clastres :

Date de convocation :
17/03/21

Date d'affichage :
17/03/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 75

- Artemps : parcelles cadastrées AB 3, AB 4 et AB 5
- Clastres : parcelle cadastrée : ZH 43

Ces éoliennes sont en exploitation depuis mai 2004, ce qui en fait le plus vieux parc éolien de l'Aisne.

Depuis la fusion de 2017, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est substituée à la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon en qualité de propriétaire du site.

L'exploitation du site a été consentie à la société « SIIF ENERGIES France » suivant un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans, signé le 30 juillet 2003 pour se terminer en juin 2043.

Pour poursuivre l'exploitation du parc dans de meilleures conditions de performance, la société gestionnaire du site a sollicité la collectivité afin d'engager un projet de modernisation et de renouvellement des quatre éoliennes par des modèles plus récents.

Les machines retenues atteindront au maximum une hauteur en bout de pale de 150 m, et un diamètre de rotor de 117 m. Le parc modernisé offrira une puissance raccordée de 13,4 MW compte-tenu des contraintes de raccordement au réseau public de distribution.

Deux des quatre éoliennes seraient déplacées pour augmenter le retrait et les distances de sécurité par rapport aux activités du circuit de motocross et de la piste d'accélération.

Ce projet donne lieu à un ajustement du loyer annuel minimal garanti qui sera de l'ordre de 25 000 € par an. Pour mémoire le loyer s'élevait à 20 753,46 € en 2020.

Préalablement au lancement par le gestionnaire des études de faisabilité, ce projet requiert une approbation de la collectivité ainsi que la signature de divers actes juridiques, qui seront à la charge du demandeur.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet de modernisation du parc éolien de la Clef des Champs ;

2°) d'autoriser la signature d'une promesse de bail emphytéotique et constitution de servitudes, avant-projet pour permettre de réaliser les études préalables et déposer et obtenir les autorisations administratives ;

3°) d'autoriser la signature d'un bail emphytéotique et constitutions de servitudes, acte complémentaire contenant la création d'un débord de fondation des éoliennes ;

4°) d'autoriser la signature d'un avenant au bail emphytéotique initial pour constater l'augmentation de la puissance des éoliennes et par conséquent le montant du nouveau loyer ;

5°) de décider que les frais d'actes ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de la société.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 12 voix contre adopte le rapport présenté.

Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir): Sébastien ANETTE, Xavier BERTRAND, Rose-Marie BUCEK, Francine GOMEL, Philippe LEMOINE, Tony MARANDIN, Karim SAÏDI, Sylvie SAILLARD, Louis SAPHORES, Vincent SAVELLI, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210324-52906-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31 mars 2021

Publication : 31 mars 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation